



COMMUNIQUE DE PRESSE

Réduction du temps d'enseignement en éducation prioritaire : aussi pour les professeurs d'école !

Avant la tenue des assises académiques sur l'éducation prioritaire, le cabinet vient d'annoncer au SNUipp-FSU qu'une disposition précise de réduction des heures d'enseignement pour les professeurs de collèges serait mise sur la table par le ministre lors de l'ouverture des chantiers « métier » le 18 novembre prochain. Voilà une bonne nouvelle pour nos collègues du second degré qui pourraient bénéficier d'une mesure permettant de prendre enfin en compte la pénibilité et la spécificité du métier en éducation prioritaire qui demande que l'on dégage du temps pour se consacrer plus qu'ailleurs à la relation aux familles, au travail en équipe et aux collaborations éducatives avec leurs partenaires.

Mais qu'en est-il pour les professeurs des écoles exerçant sur ces mêmes territoires et qui vivent au quotidien les mêmes réalités professionnelles ? Le ministère paraît beaucoup moins avancé dans ses propositions. Pour tout dire, il renvoie une décision équivalente pour l'école primaire à des discussions ultérieures en début d'année 2014. C'est incompréhensible et si tel était le cas, les chantiers sur les métiers commenceraient bien mal. Est-ce finalement cela la priorité au primaire ?

Il ne peut pas y avoir deux poids deux mesures. Le SNUipp-FSU demande que cette disposition de réduction de temps d'enseignement des enseignants s'applique aussi pour les enseignants du primaire en éducation prioritaire, sans pour autant baisser les heures de classe pour les élèves. C'est dans un même mouvement écoles et collèges, avec le même calendrier et avec la même ampleur, que cette question doit être traitée.

Paris, le 15 novembre 2013